



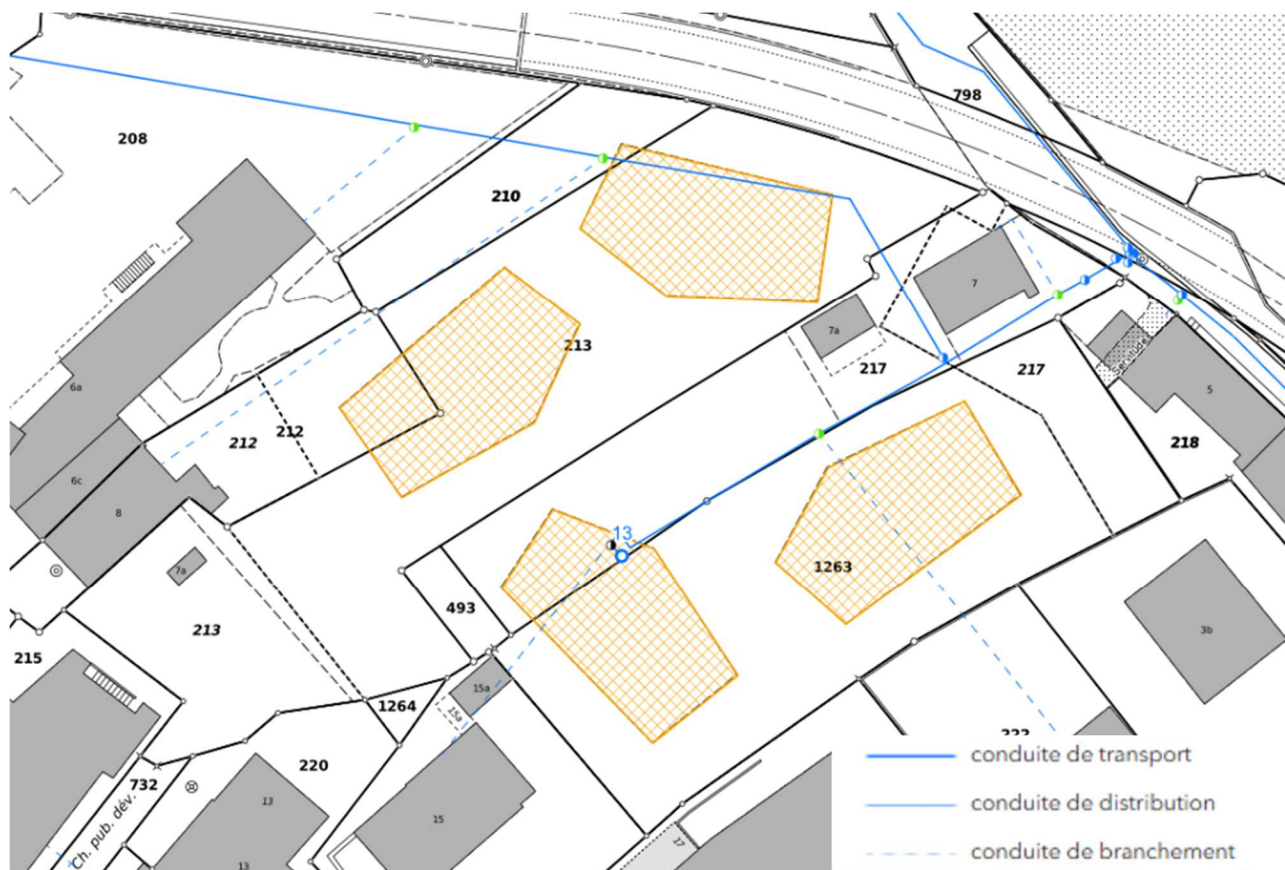
MESSAGE D'INVESTISSEMENT

Equipements communaux : déplacement du réseau d'adduction d'eau et complément d'éclairage public du secteur « Biffé »

PRÉAMBULE

Le secteur « Biffé », situé entre la rue de Montsalvens et la route des Moulins, sera prochainement en pleine mutation. En effet, le projet immobilier de la société « Heimo Properties SA » à Villars-sur-Glâne, de quatre immeubles avec parking souterrain verra le jour entre 2026 et 2027.

Notre réseau d'adduction d'eau est touché par les futurs travaux. Dès lors, celui-ci doit être déplacé hors de la zone de chantier. Nous profiterons également de renouveler notre éclairage public aux abords du projet.



Pour rappel, la vente de la parcelle communale pour la construction des immeubles a été approuvée par l'Assemblée communale du 5 décembre 2022 pour un montant de MCH 1.17. L'acte notarié a été signé en date du 7 novembre dernier.

BASE LEGALE

L'imputation des frais occasionnés par le déplacement d'une conduite dépend du type de garantie de l'implantation :

- Si la conduite est garantie par le droit privé (avec servitude), les coûts sont pris en charge conformément au Code civil suisse (art. 742 CCS) et au règlement du contrat de servitude.
- Si la conduite n'est pas garantie et qu'il n'existe aucun accord contractuel, c'est en général au propriétaire de la conduite d'assumer les coûts.

Les parcelles concernées art. 210, 212, 213, 217, 219 et 493 RF Broc, ne sont pas grevées d'une servitude de passage de conduite en faveur de la Commune.

Selon le CCS toujours (art. 693) pour permettre la construction des immeubles, nous nous voyons obligés de déplacer la conduite, à nos frais.

COÛTS DES TRAVAUX

Longueur de la conduite d'eau : env. 230 m¹ / profondeur : 1.50 m (travaux à effectuer en synergie avec le chantier, soit après le décapage de la terre végétale)

Devis à +/- 15%

❖ Travaux de génie civil- sondages et fouilles		CHF	50'000.-
❖ Appareillage sanitaire		CHF	80'000.-
❖ Eclairage public		CHF	<u>10'000.-</u>
	SUB-TOTAL I	CHF	140'000.-
❖ Géomètre – relevé + inscription servitude		CHF	5'000.-
❖ Divers et imprévus sur SUB-TOTAL 1	~5%	CHF	<u>7'000.-</u>
	SUB-TOTAL II	CHF	152'000.-
❖ Honoraires ingénieur GC (si nécessaire)		CHF	<u>5'000.-</u>
❖ TOTAL ESTIMATION DES COÛTS HORS TAXES		CHF	157'000.-
❖ TVA / Arrondi	8.1%	CHF	<u>12'700.-</u>
❖ TOTAL ESTIMATION DES COÛTS	TTC	CHF	169'700.-

OBJET SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communal propose à l'Assemblée d'accepter l'investissement de **CHF 169'700.-** pour le déplacement du réseau d'adduction d'eau et le complément de l'éclairage public du secteur « Biffé ».

Rapport préparé par M. Boris Sprenger, Conseiller communal, responsable du réseau d'eaux et approuvé par le Conseil Communal en séance du 18 novembre 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :

Claude Cretton



La Secrétaire :

Anette Cetinjanin-L.



012.03
606.01

MESSAGE FINANCIER

Equipements communaux : déplacement du réseau d'adduction d'eau et complément pour l'éclairage public sur secteur « Biffé »

TYPE D'INVESTISSEMENT

Crédit pour les équipements communaux sur secteur « Biffé »

Crédit total TTC CHF 169'700.00

Coût à charge de la Commune de Broc TTC CHF 169'700.00

MESSAGE D'INVESTISSEMENT PREPARE PAR

Monsieur Boris Sprenger, Conseiller communal responsable du réseau d'eaux.

CHARGE FINANCIERE ANNUELLE (financement par emprunt)

Amortissement conduites eau 1.25% (= durée de vie de 80 ans) CHF 2'121.25

Charges d'intérêts 1.25% CHF 2'121.25

Charge annuelle totale CHF 4'242.50

MESSAGE FINANCIER PREPARE PAR

Monsieur Jean-Marc Horner, Conseiller communal responsable du dicastère des finances

Message approuvé par le Conseil communal de Broc lors de sa séance ordinaire du 18 novembre 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :

Claude Cretton



L'Administratrice
des finances :

Christiane Oberson